

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 mars 2016

Le conseil municipal s'est réuni le samedi 12 mars 2016 à 9 heures.

Etaients présents : Jean-Marc de La Bédoyère, Martine Belguerras, Alain Champeaux, Claude Bonte, Noël Delys, Virginie Franchet, Emmanuel de La Bédoyère, Sonia de La Bédoyère, Nicolas de La Fournière, Bruno Lagache

Absente excusée : Annabelle Marsh

Emmanuel de La Bédoyère est nommé secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu du conseil municipal précédent. Le compte-rendu est approuvé.

Délibérations :

1 – PLU / Délibération complémentaire à la délibération n°2015/12/02 du 5/12/2015

Précisant :

- révision n°1 suivant une procédure simplifiée, concernant la réduction de l'emprise d'une protection édictée en raison de la qualité des paysages
- révision n°2 suivant une procédure simplifiée, concernant la réduction de la zone naturelle (chemin Huleux) en continuité de la trame urbaine constituée du village

Monsieur le Maire rappelle le contenu des révisions. Il est également rappelé que les Services de l'Etat ont été invités à une réunion d'informations afin de leur présenter le contenu des révisions. La DDT, le SAGE et le PNR étaient présents.

Aucun commentaire particulier n'ont été formulés.

La délibération est votée à l'unanimité.

2 – PLU / Délibération arrêtant la révision n°1 suivant une procédure simplifiée

La délibération est votée à l'unanimité.

3 – PLU / Délibération arrêtant la révision n°2 suivant une procédure simplifiée

La délibération est votée à l'unanimité.

4 – AD'AP – Mise en conformité des ERP

Martine Belguerras nous rappelle que l'AD'AP est en charge de la conformité intérieure des bâtiments publics et expose au conseil que 3 sites sont concernés sur la commune de Raray:

- La mairie

Le bâtiment de la mairie n'est pas conforme au niveau de la porte d'entrée principale. Effectivement, le vantail principal de la porte ne mesure pas les 77cms légaux. Il sera

demandé une dérogation pour ne pas avoir à changer ce vantail (La largeur est suffisante si les 2 vantaux sont ouverts).

La pente bétonnée d'accès à la mairie n'est pas non plus conforme. La pente est effectivement trop forte. Maximum légal : 6%.

Il est également demandé de prévoir une traversée de la cour de la mairie par des dalles. Veolia sera consulté pour le déplacement des compteurs qui gênent à la réalisation du projet.

Le coût estimé après consultation des entreprises est situé entre 5300€ et 7000€ HT. Martine Belguerras précise qu'une subvention de l'Etat de 45% est possible.

- L'Eglise

La commune bénéficie d'une dérogation concernant l'Eglise.

La seule obligation pourrait consister en une rampe amovible pour accéder dans l'Eglise. Ceci est à confirmer en fonction de la faisabilité technique d'une telle rampe

- La salle culturelle

La porte d'entrée côté cour est non conforme. L'accès par les marches est très compliqué, et le coût de tout mettre aux normes (plusieurs pentes douces + rampe) représenterait un budget global estimé à 12 600 € HT.

Vu l'utilisation ponctuelle de cette salle, il est envisagé de faire une demande de dérogation pour ne pas avoir à réaliser ces travaux.

L'APAVE se charge de monter le dossier.

5 - ADTO – appel d'offre - entretien des espaces verts.

Cf document reçu par les membres du conseil municipal le 8 mars 2016

Monsieur le Maire précise que le choix de l'entreprise qui aura la responsabilité de l'entretien du village est à faire dans les 3 mois qui viennent, Patrick Desmaret partant à la retraite en juin 2016.

Les entreprises n'ont pas encore été sollicitées.

Quelques petites modifications sur le plan des espaces verts à entretenir sont apportées sur le plan :

- Chemin de Huleux – prolongement du bord droit du chemin vers la plaine.
- La Borde : de part et d'autre de la route départementale après le pont du TGV en arrivant à La Borde.

Le conseil vote à l'unanimité le lancement de l'appel d'offre.

6 - ADTO – Voirie demande de subvention Conseil Départemental.

Rue Demonchy et rue Antoine de La Bédoyère

Monsieur le Maire précise qu'il est envisagé des travaux rue Demonchy et rue Antoine de La Bédoyère afin de régler les problèmes de voirie et d'évacuation des eaux pluviales.

Dans ce cadre, il est envisagé de monter un dossier pour obtenir des subventions.

Le lancement de l'appel d'offre est prévu fin 2016 pour des travaux en 2017.

Le conseil vote à l'unanimité la demande de subvention au Conseil Départemental pour un montant estimé par l'ADTO de 64.250€ HT soit 77.100€ TTC

7- ADTO – Bordures et trottoirs demande de subvention DETR

Le conseil vote à l'unanimité la demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant estimé par l'ADTO de 20.220€ HT soit 24.264€ TTC.

Des remarques diverses sont faites

Sonia de La Bédoyère évoque un problème de parking sous les fenêtres de sa maison rue Antoine de La Bédoyère et émet le souhait de voir des plots installés pour dissuader les véhicules de se garer à cet emplacement.

Nicolas de La Fournière précise que des traces de tracteurs ont à nouveau été observées sur la bordure enherbée rue Demonchy en face de l'habitation Picy et demande également une solution pour que cela ne se reproduise plus (plots ?). Il fait également part de son souhait de trouver une solution pour la sortie de l'ancien corps de ferme rue du Manoir qu'il considère dangereuse pour la sortie de camions.

Nicolas de La Fournière expose que la sortie du 12, rue du Manoir dans laquelle se situe une activité de stockage depuis de nombreuses années doit permettre l'entrée et la sortie de camions (semi-remorques) en toute sécurité. La suppression il y a de nombreuses années de la place en face du 12, rue du Manoir qui permettait aux engins agricoles d'entrer et de sortir à gauche comme à droite en toute sécurité ne le permet plus et l'espace qui devrait permettre une sortie vers la gauche n'est pas suffisant. La sortie d'un semi-remorque est rendue plus difficile et donc plus longue dans le virage pour ces raisons. Il précise qu'un accident a failli avoir lieu il y a déjà plusieurs mois, une voiture venant de Rully et roulant trop vite s'est arrêtée par miracle juste à temps.

Par ailleurs, il nous informe qu'il est prévu une augmentation des sorties de véhicules (camions, autres) dans la période à venir.

Nicolas de La Fournière demande à minima l'installation d'un miroir (pour la sécurité des sortants) et une signalisation (pour les véhicules venant de Rully). Une seconde possibilité selon lui, consisterait à remettre en service cette place tout en respectant son caractère (pose de pavés par exemple).

8- Eglise restauration des fonds baptismaux demande de subvention, DRAC et Conseil Départemental

Délibération votée à l'unanimité.

9- Remboursement note de frais Madame Bonte.

28€ ont été dépensé à titre personnel par Madame Claude Bonte pour le compte de la commune.

Le conseil vote à l'unanimité le remboursement de ces 28€.

10 - Budget Communal :

Les éléments chiffrés présentés en conseil sont joints à ce compte-rendu.

Monsieur le Maire présente les comptes 2015 aux conseillers municipaux.

Le compte administratif de la commune et le compte de gestion 2016 font ressortir un résultat total de 139 198,63€ dont :

- 27 014,35 € liés au fonctionnement
- 112 184,28 € liés à l'investissement

Le résultat de clôture 2015 s'élève à 252 594,77€.

Affectation budgétaire 2016 :

Affectation budgétaire 2016

Section fonctionnement - compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 113 215,53€

Section investissement – compte 001 Solde d'investissement reporté : 139 379,24€

Les comptes 2015 sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de budget primitif 2016 qui est descendu dans son intégralité.

Quelques remarques :

- Il est décidé de baisser le budget 2016 concernant le personnel non titulaire (ligne 6413) de 10 000€ à 7 000€.
- Il est décidé de baisser le budget 2016 concernant les charges de sécurité sociale et de prévoyance de 20 000€ à 16 000€.
- Le conseil municipal s'interroge sur le poste 73923 « Reversement sur FNGIR ». Plus de précisions concernant le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) peuvent être trouvées sur le lien internet suivant : http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/root/bank/download/2013323QPCccc_323qpc.pdf
- Lors du détail du poste 6574 « Fonctionnement aux associations », Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier de l'Atelier des Arts et de ses difficultés à boucler son budget 2016 à hauteur de 1000€. Monsieur le Maire propose d'aider cette association en précisant qu'elle apporte une activité très positive sur la commune et sur un territoire plus large. Noël Delys est contre cette aide, et réaffirme son souhait de voir les associations 100% autonomes financièrement. Nicolas de La Fourrière suggère que la CCSO puisse épauler la commune pour soutenir l'association et participer à

l'enveloppe des 1000€. Il est décidé d'aider l'association à hauteur de 1000€ (commune), et de solliciter la CCSO pour une prise en charge éventuelle d'une partie des 1000€. 10 voix pour – 1 vote contre

- Lors des discussions concernant le poste 2135 (Installations Générales / agencement / aménagement construction), il est décidé de poser 2 volets côté Sud 1^{er} étage du bâtiment de l'ancienne école (parties communes).
- Monsieur le Maire rappelle au conseil les difficultés rencontrés avec la perceptrice concernant des relances à payer adressés aux locataires de la commune ainsi que à Madame AROSTEGUY, professeur de Yoga, qui du fait de ces rappels intempestifs, a décidé de mettre fin aux cours de Yoga à Raray. Cette situation est regrettée par le conseil.
- *Fixation des taux d'imposition 2016.* Il est décidé de ne pas augmenter les 4 taxes communales (Taxe Habitation, Foncier Bâti, Foncier Non Bâti, CFE). **Evolution 0%**
Vote à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote à l'unanimité des membres présents ou représentés le budget communal 2016.

11 – Budget C.C.A.S

Les éléments chiffrés présentés en conseil sont joints à ce compte-rendu.
Monsieur le Maire présente les comptes 2015 aux conseillers municipaux.

Le compte administratif de la commune et le compte de gestion 2016 font ressortir un résultat de clôture de fonctionnement de 5 589,71 €.

Affectation budgétaire 2016

Section fonctionnement - compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 5 589,71 €

Les comptes 2015 sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de budget primitif 2016 du CCAS, celui-ci est voté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Divers :

- Réunion SMOTHD

Il est précisé que la prochaine réunion du SMOTHD aura lieu à Beauvais le 31 mars. Bruno Lagache se propose d'y participer.

Annulation du prochain conseil municipal du samedi 9 avril 2016

Le prochain conseil municipal est fixé le samedi 18 juin 2016 à 09h00.

Sortie de Printemps la date n'est pas arrêtée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.